



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **34**  
 Date de convocation : **06/06/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 15 Juin, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à LLAURO, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : AVENANT N°2 FONDS DE CONCOURS EGLISE  
SAN NAZARI TORDERES**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) -TOURNE (Llauro) — VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL  
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG  
 P.MAURY (Thuir) à J.M. LAVAIL  
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT  
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à L. FERRER  
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-66-17AvtFC\_Tord-DE

Accusé certifié exécutoire

Publié ou Notifié : 20/06/2017

Absent :

P.TAURINYA (Brouilla)  
 A. DOUTRES (Caixas)  
 P.BELLEGARDE (Passa)  
 B.COUSSOLE (Trouillas)

le

**Madame Sabine RAYNAL** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu complété de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES : FONDS DE CONCOURS COMPLEMENTAIRE - 2<sup>EME</sup> TRANCHE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-NAZARI :**

**VU** l'article L5215-26 du CGCT relatif à la définition et aux modalités de versement de fonds de concours  
**VU** la délibération n°40/2016 du 30/03/2016 autorisant le versement d'un fonds de concours à la Commune TORDERES, annexée par avenant accusé réception par la préfecture en date du 30/05/2016  
**VU** la délibération n°17/16 en date du 1<sup>er</sup> Juin 2017 de la Commune de TORDERES

Le Président **RAPPELLE** aux conseillers que par délibération du 05 avril 2016 un fonds de concours a été attribué à la Commune de TORDERES pour les travaux de restauration de l'église – tranche 2, à hauteur de 50% du coût des travaux restant à la charge de la commune soit : 44 364 €.

Par avenant en date du 26 mai 2016, et au regard de subventions obtenues faisant diminuer le coût des travaux restant à la charge de la commune, le montant du fonds de concours alloué a été revu et porté à 29 364 €.

Il **EXPLIQUE** que au regard des subventions définitives obtenues pour 60 000€, et du cout définitif des travaux s'élevant à 144 289,68€HT, le reste à la charge de la commune est à réception des travaux, fixé à 84 289,68€.

Il **INFORME** l'Assemblée, que par délibération de la commune, il est demandé à la Communauté un fonds de concours complémentaire pour l'opération Tranche 2 Eglise San NAZARI, de 12 780 € qui permettrait de compléter le fonds de concours déjà versé de 29 364 €, soit jusqu'à la hauteur des 50% restant à la charge effective de la commune en fin de travaux.

Le Conseil Communautaire  
 Oui l'exposé de son Président,  
 Après en avoir valablement délibéré,

A l'Unanimité des membres présents ou représentés,

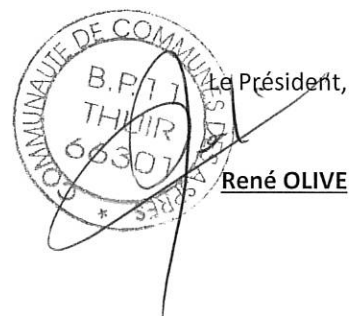
**AUTORISE** le versement d'un fonds de concours complémentaire à la commune de TORDERES, pour la tranche 2 de l'opération de Restauration de l'Eglise San Nazari,

**FIXE** son montant à 12 780€ qui cumulé au fonds de concours déjà voté et révisé, porte la globalité du fonds à 42144€, soit à hauteur des 50% restant définitivement à la charge de la commune

**VALIDE** l'avenant à la convention à intervenir avec la commune de TORDERES,

**PRECISE** que le montant ainsi accordé est prévu au budget 2017 compte 20414

**PRECISE** que ampliation de la présente délibération annexée de l'avenant précité sera communiquée au Trésorier Principal

Le Président,  
  
**René OLIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-66-17AvtFC\_Tord-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017